AVIS IMPORTANT AU PUBLIC

Mise en garde contre les arnaques et les tentatives d'escroquerie liées aux micro-projets locaux financés par le Gouvernement du Japon

L'Ambassade du Japon en République démocratique du Congo porte à la connaissance du public qu'elle a été informée de l'existence de pratiques frauduleuses et de tentatives d'escroquerie impliquant des individus qui prétendent intervenir dans le cadre du programme de coopération japonaise relatif aux microprojets locaux, notamment le programme d'aide non remboursable aux micro-projets locaux (APL).

À cet égard, l'Ambassade tient à mettre en garde les organisations, associations, établissements et autres porteurs de projets contre toute personne qui, sous prétexte de faciliter l'obtention d'un financement du Gouvernement japonais, demanderait des sommes d'argent, notamment sous forme de commissions ou de frais de dossier, ou solliciterait tout autre avantage financier en contrepartie d'une prétendue intervention auprès de l'Ambassade.

L'Ambassade du Japon condamne fermement ces pratiques et précise qu'aucun individu ou intermédiaire privé ne saurait garantir l'obtention d'un financement japonais moyennant une contrepartie financière.

En conséquence, l'Ambassade invite le public à observer les précautions suivantes :

- **Ne jamais verser d'argent à un individu prétendant faciliter l'obtention d'un financement dans le cadre du programme APL** ;
- Ne pas se fier aux promesses de financement, aux garanties d'approbation ou aux prétendues relations privilégiées avec des responsables de l'Ambassade ;
- Vérifier systématiquement l'authenticité de toute information relative aux programmes de coopération japonaise auprès des services compétents de l'Ambassade ;
- Signaler à l'Ambassade toute tentative de sollicitation financière, d'usurpation de qualité ou de fraude liée à ses programmes de coopération.

L'Ambassade rappelle que les procédures de dépôt, d'examen et de sélection des projets doivent respecter les modalités officielles établies par ses services compétents. Elle encourage ainsi toute personne disposant d'informations relatives à de telles pratiques à les porter directement à la connaissance de l'Ambassade, en écrivant à l'adresse suivante : apl.congo@ki.mofa.go.jp

La coopération japonaise est destinée à soutenir les populations et les communautés bénéficiaires. Ne laissez pas des individus mal intentionnés détourner cet engagement à des fins personnelles.